



CHAMBRE DES DÉPUTÉS  
GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Session ordinaire 2021-2022

FC

P.V. AEECA 50

**Commission des Affaires étrangères et européennes, de la  
Coopération, de l'Immigration et de l'Asile**

**Projet de  
Procès-verbal de la réunion du 11 juillet 2022**

Ordre du jour :

1. Approbation des projets de procès-verbal des réunions des 11 mai, 13 juin et 16 juin 2022
2. Présentation de la nouvelle Stratégie humanitaire
3. Présentation du rapport annuel 2021 de la Coopération au développement
4. Divers

\*

Présents : Mme Simone Beissel, Mme Djuna Bernard, M. Yves Cruchten, Mme Stéphanie Empain, M. Paul Galles, M. Gusty Graas, M. Fred Keup, M. Laurent Mosar, Mme Lydia Mutsch, Mme Nathalie Oberweis, Mme Lydie Polfer, M. Marc Spautz

M. Sven Clement, observateur délégué

M. Franz Fayot, Ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire  
M. Chrisophe Schiltz, Coordinateur général de la Coopération au développement et de l'Action humanitaire  
M. Max Lamesch, Directeur adjoint/ Action humanitaire  
M. Anne Nicolas, Attachée de presse

Mme Isabel Wiseler-Santos Lima, membre du Parlement européen

Mme Fabiola Cavallini, de l'Administration parlementaire

Excusés : M. Mars Di Bartolomeo, M. Jean-Marie Halsdorf, M. Fernand Kartheiser, Mme Viviane Reding, M. Claude Wiseler

M. Marc Angel, M. Charles Goerens, M. Christophe Hansen, Mme Tilly Metz, Mme Monica Semedo, membres du Parlement européen

\*

Présidence : M. Yves Cruchten, Président de la Commission

**1. Approbation des projets de procès-verbal des réunions des 11 mai, 13 juin et 16 juin 2022**

Les procès-verbaux des réunions des 11 mai, 13 juin et 16 juin 2022 ont été approuvés.

**2. Présentation de la nouvelle Stratégie humanitaire**

Le Ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire M. Franz Fayot rappelle d'avoir annoncé lors de la déclaration politique de coopération au développement en 2021, l'élaboration d'une nouvelle stratégie humanitaire luxembourgeoise. La stratégie est désormais finalisée et sera publiée prochainement. M. Franz Fayot indique encore que la stratégie luxembourgeoise sera présentée à l'ONU à Genève et à New York.

M. Franz Fayot admet que les effets combinés des défis mondiaux, les catastrophes naturelles, le changement climatique, la crise sanitaire ont eu un impact dévastateur sur le paysage humanitaire, entraînant des besoins humanitaires sans précédent et en augmentation continue. Il déplore encore que les financements au niveau de l'ONU n'arrivent plus à garantir tous les besoins, d'où l'importance d'avoir des partenaires fiables à long terme comme le Luxembourg.

Suite à une brève présentation du contexte général de la situation humanitaire, le Ministre a présenté les six objectifs stratégiques formulés dans la stratégie luxembourgeoise. Il ajoute également que la stratégie propose 50 actions concrètes.

Il s'agit des objectifs suivants :

1. Accroître les efforts de protection
2. Promouvoir et garantir le respect du droit international humanitaire (DIH), l'action humanitaire fondée sur des principes ainsi que l'accès humanitaire
3. NEXUS : promouvoir et soutenir une action humanitaire durable et inclusive
4. Good Donorship : répondre aux besoins humanitaires croissants de manière efficace grâce à un financement souple et prévisible, ainsi qu'à la localisation et des approches innovantes
5. Promouvoir et soutenir une transformation numérique responsable et éthique dans le secteur humanitaire
6. Renforcer la coordination des urgences humanitaires en tant qu'élément essentiel de l'Action humanitaire luxembourgeoise

Suite à l'exposé du Ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire, il est procédé à un échange de vues dont il y a lieu de retenir ce qui suit :

Le député M. Gusty Graas soulève une question liée au nombre de personnes travaillant pour l'Action humanitaire luxembourgeoise. M. Max Lamesch répond que ces dernières années, le Ministère a augmenté son effectif en termes de personnes travaillant au service de l'Action humanitaire et de la coopération : une équipe de huit personnes au Luxembourg, des représentants dans les agences de l'ONU, les collaborateurs auprès des ambassades luxembourgeoises dans la région du SAHEL ainsi que les agents travaillant pour l'agence luxembourgeoise pour la coopération au développement LuxDev. Ainsi, ces dernières années, le Ministère a réussi à construire un réseau qui collabore avec différents partenaires internationaux tels que le Comité international de

la Croix Rouge (CICR). M. Max Lamesch ajoute qu'ils sont en train de renforcer l'équipe gérant la plateforme emergency.lu. Finalement, M. Franz Fayot fait savoir que le Ministère essaie de se donner plus de moyens étant donné que l'action humanitaire devient de plus en plus importante et couvre différents domaines. M. Franz Fayot informe que le Ministère vient de signer un accord avec le LISER afin d'intensifier leur coopération en matière de recherche et d'évaluation des actions humanitaires luxembourgeoises.

La députée Mme Lydia Mutsch soulève deux questions :

- 1) Les répercussions de la crise sanitaire sur les projets humanitaires : M. Franz Fayot admet que certains projets n'ont pas pu être réalisés à cause de la crise sanitaire. Or, il souligne que le Luxembourg est resté flexible avec ses budgets et a pu réagir assez rapidement en répondant aux besoins du moment (distribution de vaccins et de tests rapides, livraison de réfrigérateurs, etc.).
- 2) La situation politique instable et le non-respect des droits humains dans certains pays : est-ce que le Luxembourg réfléchit à retirer ses actions humanitaires dans ces pays ? M. Franz Fayot admet qu'il s'agit d'une question qui est régulièrement soulevée dans la politique de développement du Luxembourg. Or, en ce qui concerne l'Action humanitaire, celle-ci est par définition présente dans des pays où la démocratie n'est pas respectée. D'où l'importance de collaborer avec des partenaires tels que le CICR, qui suit une politique de neutralité.

À la question de la députée européenne Mme Isabel Wiseler concernant un éventuel recul dans le domaine de l'éducation à cause de la crise sanitaire, M. Franz Fayot constate que dans les pays en voie de développement les pertes d'apprentissage ont été substantielles. Il cite l'exemple de la Jordanie où les écoles sont restées fermées pendant 18 mois. Par contre, il admet qu'il n'est pas en connaissance d'une évaluation précise de l'« impact éducatif perdu » pendant la crise sanitaire.

Mme Isabel Wiseler a également voulu savoir comment le Luxembourg se prépare-t-il à une crise alimentaire. M. Franz Fayot signale que cette crise alimentaire risque d'être très grave, d'autant plus qu'elle vient s'ajouter à une crise alimentaire déjà existante. Le Ministre annonce avoir fait un appel à projets au sein des ONGD luxembourgeoises afin de renforcer la coopération bilatérale dans le domaine de la sécurité alimentaire. Il ajoute encore qu'en 2021, le Luxembourg a déboursé 40 millions d'euros pour des projets dans le cadre de la sécurité alimentaire, ce qui représente 10% de l'aide publique au développement. Le but étant de mobiliser plus d'argent en 2022. Le focus sera également de renforcer la résilience des populations en situation de vulnérabilité envers l'insécurité alimentaire.

Le député M. Paul Galles soulève la question du lien entre l'action humanitaire et la politique de développement. Le Ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire explique que les crises humanitaires d'aujourd'hui demandent une approche « nexus », à savoir connecter les différentes communautés de travailleurs humanitaires de développement.

À la question du député M. Marc Spautz concernant les conséquences de la nouvelle stratégie sur les pays partenaires, M. Franz Fayot explique qu'il s'agit de rendre l'action humanitaire plus efficace et plus pertinente. La situation humanitaire varie d'un pays partenaire à l'autre.

### **3. Présentation du rapport annuel 2021 de la Coopération au développement**

En 2021, l'aide au politique de développement luxembourgeoise (APD) s'est établie à 456 millions d'euros ( plus de 14,9% par rapport à 2020) et représente 0.99% du revenu national brut. M. Franz Fayot annonce que le Luxembourg figure – aux côtés de la Norvège, de la Suède, de l'Allemagne et du Danemark – parmi le petit nombre de pays membres de l'OCDE qui ont maintenu leur APD à un niveau égal ou supérieur à 0.7% du revenu national brut.

Le Ministre rappelle que suite au coup d'État du 1<sup>er</sup> février 2021 au Myanmar, le gouvernement luxembourgeois a décidé de clôturer anticipativement tous les programmes bilatéraux de coopération et de se retirer du pays. En ce qui concerne les projets au Mali et au Burkina Faso, le gouvernement a décidé d'attendre les futurs développements.

À la question du député M. Paul Galles concernant une stratégie globale en matière d'APD pour le continent africain, M. Franz Fayot admet que le Luxembourg a décidé de se concentrer sur une sélection précise de pays africains (la région du Sahel) afin de mener des actions plus efficaces. Le Ministre constate encore que le Luxembourg n'ayant pas de passé colonial est perçu d'une autre manière sur le continent africain que par exemple des pays comme la France ou la Belgique. Selon le Ministre, il ne faut pas sous-estimer cette différence de perception. M. Franz Fayot a également exprimé le souhait de mettre en place un « plan Marshall » pour le continent africain. Selon lui, l'Union européenne devrait faire un plus grand effort en termes de construction d'infrastructures en Afrique. La stratégie européenne « Global Gateway » est un premier pas visant à développer des liens durables dans le monde.

La députée Mme Nathale Oberweis demande l'avis du Ministre (qui est également Ministre de l'Économie) quant à une interdiction de la spéculation sur les denrées alimentaires face à l'ampleur croissante d'une crise alimentaire. M. Franz Fayot admet qu'il s'agit d'une catastrophe et que la logique du marché dans une telle situation est problématique. Selon lui, il faudrait trouver un accord international afin de limiter cette spéculation. Une autre question de la députée Mme Nathalie Oberweis concerne les relations du Luxembourg avec le Rwanda surtout en ce qui concerne les projets en matière de finance inclusive. M. Franz Fayot fait savoir d'avoir signé un mémoire d'entente qui porte sur le développement d'un centre financier à Kigali lors de visite au Rwanda en 2021. Il précise que quatre domaines potentiels de coopération ont été identifiés : le renforcement des capacités pour favoriser l'employabilité dans le secteur financier, le développement de la finance durable, la mise en place d'un écosystème fintech et d'un marché de l'investissement à impact.

À la question de la députée Mme Simone Beissel concernant un plan de désalinisation pour le continent africain afin de faire face à la pénurie d'eau potable, M. Franz Fayot souligne que le Luxembourg soutient un projet similaire au Cap-Vert. Toutefois, il constate qu'un tel projet pourrait être envisagé dans le cadre des efforts européens en matière d'infrastructure.

### **4. Divers**

Aucun point divers n'est abordé.

Luxembourg, le 11 juillet 2022

**Procès-verbal approuvé et certifié exact**